

La MFR-CFA de Gençay est habilitée sur la plateforme France VAE comme Architecte-accompagnateur de parcours (AAP) qui apporte une aide technique, méthodologique et motivationnelle. Cette plateforme vise à faciliter et réduire la durée du processus de VAE (jusqu'à 30 heures sur 6 à 12 mois).

Définition

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit inscrit dans le Code du travail pour toute personne engagée dans la vie active. La VAE est une démarche individuelle permettant de valider son expérience pour obtenir un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles, grâce aux compétences acquises lors d'expériences professionnelles ou bénévoles.

Public concerné / Prérequis

Toute personne justifiant d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Objectifs de la Formation

- Définir les rôles accompagné-accompagnant
- S'approprier le référentiel
- Analyser votre expérience
- Sélectionner les situations les plus significatives au regard du référentiel
- Conseiller sur la méthode de rédaction du livret 2 de validation des acquis de l'expérience
- Préparer aux épreuves –entretien de validation

Modalité de suivi et d'évaluation

- Certificat de réalisation
- Fiche de satisfaction
- Diplôme délivré par l'organisme certificateur

Méthode Pédagogique

- Accompagnement individualisé
- Méthode de conduite d'entretien favorisant l'explicitation des situations de travail
- Relecture critique des écrits

Organisation Pédagogique

Un calendrier de rendez-vous individuels est coconstruit d'environ toutes les 2 h toutes les 3 semaines en moyenne selon les disponibilités des candidat(e)s à la MFR-CFA de Gençay, en distanciel ou dans des locaux partenaires en proximité.

Tarifs

Un devis avec calendrier est établi après un premier entretien avec le candidat. Une étude de financement est réalisée sur la plateforme France VAE (AAP) selon les situations : CPF et avec abondement etc

Contact

Référente VAE : Nadine SICAUT
Nadine.sicault@mfr.asso.fr



Les étapes de la VAE

- ⇒ S'inscrire sur la plateforme France VAE,
- ⇒ Obtenir la recevabilité à partir de l'étude de faisabilité avec l'accompagnateur AAP,
- ⇒ Rédiger le livret 2 et préparer l'entretien oral,
- ⇒ Certification par le jury d'examen et entretien post-jury.